

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Stéphane Florey, Christo Ivanov,
Eric Leyvraz, André Pfeffèr, Marc Falquet,
Patrick Lussi, Marc Fuhrmann, Patrick Hulliger,
Claude Bocquet, Jean-Marc Guinchard, Patricia
Bidaux, Vincent Maitre*

Date de dépôt : 24 août 2018

Proposition de motion

Pour des émoluments concernant les véhicules à moteur correspondant aux coûts réels !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le rapport du Surveillant des prix sur les émoluments excessifs des offices de la circulation routière des cantons ;
- que ce rapport révèle que les prix des émoluments dépassent de plus de 25% les coûts réels ;
- que le canton de Genève applique les émoluments les plus chers s'agissant des voitures neuves et d'occasion ainsi qu'en leasing ;
- qu'avec un indice de financement par les émoluments de 163%, Genève affiche une couverture des coûts excessive ;
- que le principe de la couverture des coûts exige que le produit des émoluments ne dépasse pas l'ensemble des charges du service concerné ;
- que le Surveillant des prix a déjà comparé en 2010 et 2014 les niveaux de prix des différents offices de la circulation routière et que la baisse des émoluments s'impose ;
- que le Surveillant des prix exige de certains cantons, dont Genève, qu'ils baissent leurs émoluments ;
- que l'Etat ne devrait pas faire du bénéfice sur le dos de ses habitants avec les émoluments ;
- que les automobilistes doivent s'acquitter seulement des coûts qu'ils génèrent et non faire office de « vaches à lait » pour l'Etat,

invite le Conseil d'Etat

- à adapter le prix de ses émoluments de la direction générale des véhicules pour que ces derniers correspondent aux coûts réels ;
- à présenter un rapport au Grand Conseil sur l'ensemble de ses émoluments en détaillant le prix payé pour chaque prestation et son coût réel.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Surveillant des prix de la Confédération a examiné les émoluments des offices de la circulation routière en Suisse au travers de trois études réalisées à quatre ans d'intervalle (2010, 2014 et 2018). Le Surveillant des prix est arrivé à la conclusion, vu le dernier relevé, qu'une baisse des émoluments des offices de la circulation routière s'impose aujourd'hui plus que jamais.

Le Surveillant des prix explique que le principe de la couverture des coûts exige que le produit des émoluments ne dépasse pas (ou seulement légèrement) l'ensemble des charges du service concerné. Le principe de la couverture des coûts reposant sur l'unité administrative et non sur un émolument en particulier, le Surveillant des prix a déjà comparé, en 2010 et en 2014, le niveau de prix des différents offices de la circulation routière selon les modèles. Dans un troisième rapport¹, publié en août 2018, un nouveau modèle, le modèle leasing, est introduit afin de tenir compte d'une nouvelle forme d'utilisation des véhicules largement répandue sur le marché automobile suisse. En outre, les résultats obtenus pour les différents modèles sont à nouveau mis en relation avec le degré de couverture des coûts des offices de la circulation routière. A cet effet, l'indice de financement par les émoluments de l'Administration fédérale des finances (AFF) est de nouveau utilisé².

D'une manière générale, les offices cantonaux de la circulation routière continuent à se sucrer sur les dos des automobilistes. L'indice de financement, qui idéalement ne devrait pas trop dépasser les 100% (niveau d'émolument égal), s'accroît. Par rapport à 2008 (110%), les fonctions des offices de la circulation routière ont enregistré une hausse notable pour s'établir à 123% en 2015.

Genève se distingue avec un indice de financement par les émoluments de 163%, soit dépassant de très loin les coûts effectifs. En situation de

¹ Gebührenvergleich Strassenverkehrsämter 2018, Bern, August 2018.
<https://www.preisueberwacher.admin.ch/pue/fr/home/documentation/publications/etudes---analyses/2018.html>

² Une *newsletter* de la surveillance des prix SPR résume le rapport (voir *ANNEXE*).
https://www.preisueberwacher.admin.ch/dam/pue/fr/dokumente/newsletter/Newsletter%2004_18.pdf.download.pdf/Newsletter_04_18_f.pdf

couverture des coûts excessive, les automobilistes genevois tendent à penser qu'ils font office de « vaches à lait » pour une collectivité en mal de financements. D'aucuns ajouteront que malgré l'importance économique et sociale des transports individuels motorisés, Genève utilise déjà relativement librement le produit des impôts et des taxes payés par les automobilistes pour financer notamment de nouvelles infrastructures de transports collectifs inadaptées à la région ou pour les affecter à la caisse générale de l'Etat. Une telle pratique n'est pas possible avec les émoluments qui ne sont pas un instrument fiscal, mais se limitent à couvrir les coûts effectifs d'une prestation de l'Etat.

C'est pourquoi, le principe de la couverture des coûts n'étant pas respecté dans notre canton, le Surveillant des prix a appelé Genève à baisser les émoluments trop élevés en matière de circulation et à mettre ainsi fin à une disproportion manifeste entre les recettes provenant des émoluments et les coûts effectifs. A titre d'exemple, dans le canton de Glaris, les émoluments qui étaient considérés par le Surveillant des prix comme beaucoup trop élevés ont été corrigés à la baisse par le Conseil d'Etat dudit canton. A Genève d'en faire de même !

La présente proposition de motion invite le Conseil d'Etat, d'une part, à adapter le prix de ses émoluments de la direction générale des véhicules pour que ces derniers correspondent aux coûts réels, et, d'autre part, à présenter un rapport au Grand Conseil sur l'ensemble de ses émoluments en détaillant le prix payé pour chaque prestation et son coût réel.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Surveillance des prix SPR

Newsletter

Date 21.08.2018
Embargo 21.08.2018, 11:00

Nr. 4/18

CONTENU

1. ARTICLE PRINCIPAL

Émoluments excessifs des offices de la circulation routière

2. COMMUNICATIONS

- TARPSY - Le Surveillant des prix crée le premier benchmarking national pour l'indemnisation des prestations stationnaires de psychiatrie
- L'usine d'incinération des ordures ménagères de Thoune baisse ses tarifs
- Ouverture d'une procédure contre l'usine d'incinération des ordures ménagères de Dietikon
- Taxes de la ville de Berne: cas en cours
- La commune de Münchwilen (AG) baisse ses taxes sur les déchets au premier janvier 2019
- Taxes sur les déchets de la commune de Dietikon (ZH) – la décision se fait attendre

3. MANIFESTATIONS / INFORMATIONS



1. ARTICLE PRINCIPAL

Émoluments excessifs des offices de la circulation routière

La Surveillance des prix a examiné les émoluments des offices de la circulation routière en Suisse au travers de trois études réalisées à quatre ans d'intervalle (2010, 2014 et 2018). Vu le dernier relevé, une baisse des émoluments des offices de la circulation routière s'impose aujourd'hui plus que jamais.

Le principe de la couverture des coûts exige que le produit des émoluments ne dépasse pas (ou seulement légèrement) l'ensemble des charges du service concerné. Comme le principe de la couverture des coûts repose sur l'unité administrative et non sur un émolument en particulier, le Surveillant des prix a déjà comparé, en 2010 et en 2014, le niveau de prix des différents offices de la circulation routière selon les modèles. [Dans le troisième rapport](#) (uniquement en allemand), un nouveau modèle, le modèle leasing, est introduit afin de tenir compte d'une nouvelle forme d'utilisation des véhicules largement répandue sur le marché automobile suisse¹. En outre, les résultats obtenus pour les différents modèles sont à nouveau mis en relation avec le degré de couverture des coûts des offices de la circulation routière. À cet effet, l'indice de financement par les émoluments de l'Administration fédérale des finances (AFF) est de nouveau utilisé².

Pour ce qui est des voitures neuves et d'occasion, les offices de la circulation routière des cantons de Genève, du Tessin, des Grisons, du Jura et de Neuchâtel sont les plus chers. Les cantons de Fribourg, de Soleure, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Zurich appliquent les émoluments les moins élevés (c.f. Figure 1 et Figure 2)³.

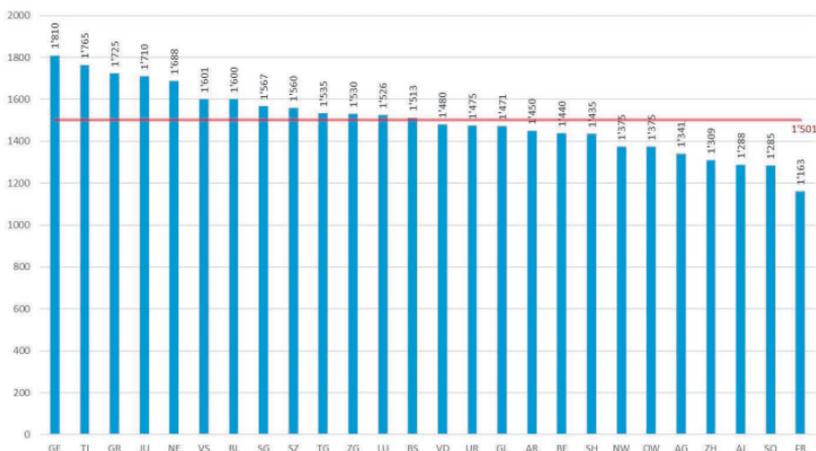


Figure 1: Modèle « voiture neuve » en comparaison intercantonale (en CHF)

trait rouge = valeur moyenne non pondérée

¹ Les trois modèles d'émolument sont décrits de façon détaillée dans le rapport.

² Les données les plus récentes concernant l'indice de financement par les émoluments datent de 2015. Elles peuvent être consultées à l'adresse suivante <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzstatistik/kennzahlen.html#1048398230>, à la rubrique Financement par les émoluments.

³ Les données relatives aux émoluments des offices de la circulation routière utilisées dans le présent rapport datent de 2018. Elles ont été mises à disposition par l'Association des services automobiles (asa).

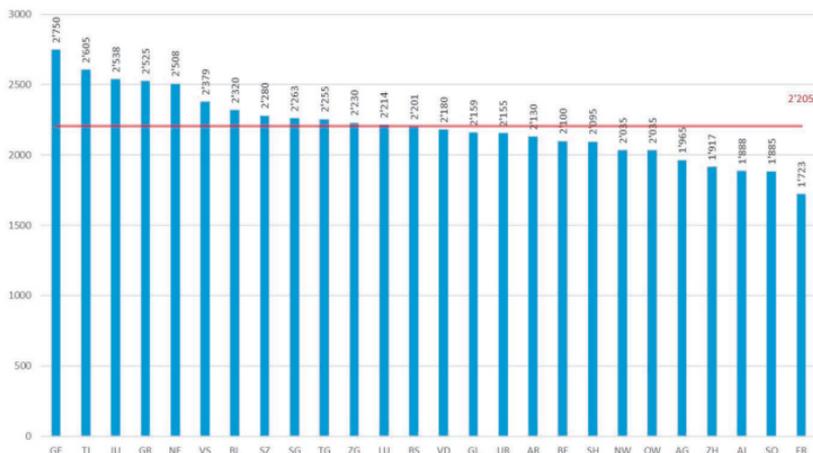


Figure 2: Modèle « voiture d'occasion » en comparaison intercantonale (en CHF)
trait rouge = valeur moyenne non pondérée

Pour le modèle « leasing », les cantons de Genève, du Jura, de Bâle-Campagne, Neuchâtel et des Grisons sont parmi les plus chers. Ce sont encore les cantons de Lucerne, de Fribourg, de Zurich, de Argovie, auxquels s'ajoutent les cantons de Nidwald et d'Obwald, qui appliquent les émoluments les moins élevés (cf. Figure 3).

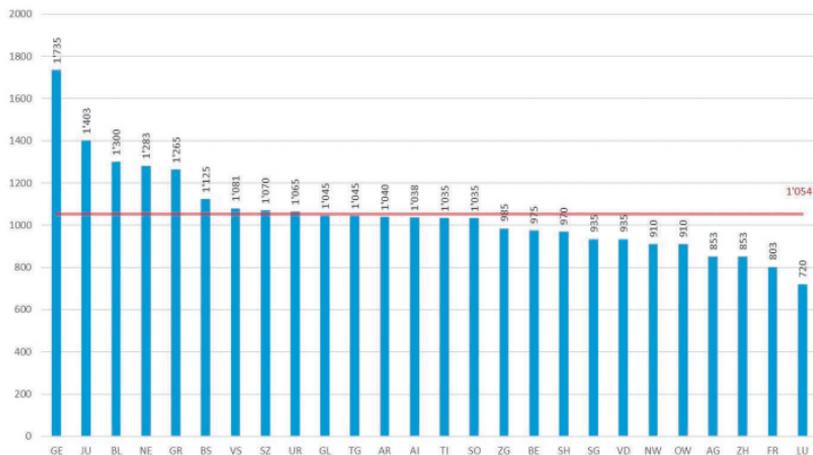


Figure 3: Modèle « leasing » en comparaison intercantonale (en CHF)
trait rouge = valeur moyenne non pondérée



L'indice de financement par les émoluments des offices de la circulation routière calculé par l'AFF est supérieur à la moyenne de l'indice général de toutes les fonctions analysées. Par rapport à 2008 (110 %), les fonctions des offices de la circulation routière ont enregistré une hausse notable pour s'établir à 123 % en 2015 (100 % auraient signifié un niveau d'émolument égal).

Le Figure 4 montre le montant des émoluments de tous les modèles ainsi que l'indice de financement par les émoluments qui concerne les offices de la circulation routière.

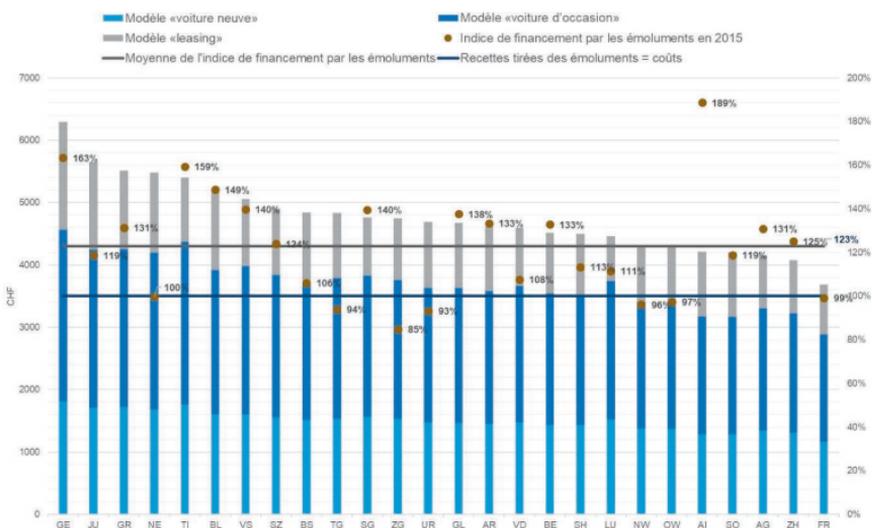


Figure 4: Montants des émoluments de tous les modèles en comparaison de l'indice de financement par les émoluments

Les offices de la circulation routière des cantons de Genève, du Jura, des Grisons, du Tessin, de Bâle-Campagne, du Valais, de Schwyz, de St-Gall, et d'Appenzell Rhodes-Extérieures sortent du lot⁴. Ces neuf cantons perçoivent des émoluments élevés alors que les coûts sont plus que couverts par l'ensemble des recettes provenant des émoluments. À l'exception de Schwyz (124 %) et du Jura (119 %), l'indice de financement par les émoluments des cantons précédemment cités est supérieur à 125 %. Ils affichent donc une disproportion manifeste entre les recettes provenant des émoluments et les coûts effectifs.

Le Surveillant des prix estime qu'il convient de baisser les émoluments prioritairement dans les cantons de Genève, du Jura, des Grisons, du Tessin, de Bâle-Campagne, du Valais, de Schwyz, de St-Gall, et d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Dans ces cantons, près de 1.4 millions de voitures de tourisme sont admises à la circulation, ce qui représente environ 30 % de toutes les immatriculations en Suisse. 87 % des voitures de tourisme de Suisse sont actuellement soumises à des émoluments trop élevés en matière de circulation (couverture des coûts excessive). Dans ce domaine, le principe de la couverture des coûts n'est encore guère respecté. Les clients des offices de la circulation routière devraient à l'avenir, quel que soit le canton, s'acquitter seulement des coûts qu'ils gène-

⁴ A Glaris, les émoluments considérés par le Surveillant des prix comme beaucoup trop élevés, ont été corrigés à la baisse par le Conseil d'Etat. Le degré de couverture des coûts 2018 devrait ainsi être plus bas.



rent effectivement. Il est urgent de diminuer les émoluments dans les cantons les plus chers qui affichent une couverture des coûts excessive afin de se rapprocher de cet objectif.

Parallèlement, les offices de la circulation routière qui, en dépit d'émoluments élevés, ne couvrent pas les charges (ou les couvrent tout juste) doivent eux aussi se remettre en question : les charges ne sont-elles pas trop importantes ? Des améliorations (supplémentaires) en matière d'efficacité ne seraient-elles pas possibles ?

[Stefan Meierhans, Stephanie Fankhauser, Andreas Gossweiler und Daniel Kurth]